

COMITÉ DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DE L'UNITÉ I¹

MANDAT

Le mandat du *Comité du projet de négociation collective de l'Unité I* [article 9.1) du *Règlement administratif*] consiste essentiellement à préparer le projet de Convention collective. Le projet devra ensuite être ratifié par une Assemblée générale de l'Unité I.

Aspect normatif

En plus d'examiner le matériel compilé au cours des années par le Bureau de l'ABPPUM, le Comité procèdera à une consultation des membres pour identifier les revendications. De concert avec les agentes et agents des griefs, le Comité identifiera les articles qui nécessitent des améliorations. Le Comité fera les consultations nécessaires à la réalisation de son étude.

Aspect monétaire

Le Comité élaborera également les demandes salariales en se basant sur les échelles en vigueur dans la région, en vue d'établir la parité salariale avec les autres universités de la province.

COMPOSITION

Le *Comité du projet de négociation collective de l'Unité I* est formé de trois à quatre membres dont le négociateur en chef.

Membres du Comité pour la négociation de la convention collective échue le 30 juin 2014

Négociateur en chef -- Paul Deguire, Département de mathématiques et de statistique
(élu par le CA le 19 avril 2013).

Serge Jolicoeur – Département d'histoire et de géographie (élu par le CA le 21 mai 2013
– désigné par le BD le 28 mai, sur recommandation de la direction de l'Unité II comme
personne liaison entre les deux comités des négociations)

Céline Surette – Département de chimie et de biochimie (élue par le CA le 21 mai 2013)

¹ Unité I réfère à l'unité du personnel académique à temps plein : bibliothécaires, chargées et chargés d'enseignement cliniques, professeures et professeurs chargés d'enseignement II, chercheurs et chercheures, professeures et professeurs réguliers (sur la voie de la permanence), permanents ou temporaires.